

RÈGLES DE LA COUR D'APPEL

39

---

FORMULAIRE 9 (Règle 46(2))  
COUR D'APPEL DE LA SASKATCHEWAN

Entre

\_\_\_\_\_ , Appellant (*qualité devant la juridiction inférieure*),

- et -

\_\_\_\_\_ , Intimé (*qualité devant la juridiction inférieure*).

AVIS DE JUSTIFICATION

SACHEZ QUE:

1. Le greffier a renvoyé le présent appel à la Cour d'appel pour qu'il soit rejeté au motif que l'appel paraît avoir été abandonné.
2. Vous avez 15 jours à compter de la date du présent avis pour demander à la Cour d'appel de vous permettre d'expliquer les raisons pour lesquelles l'appel ne devrait pas être rejeté, à peine de rejet de l'appel par la Cour pour cause d'abandon.

FAIT à \_\_\_\_\_ , en Saskatchewan, le \_\_\_\_\_ .  
(*quantième/mois/année*)

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Cour d'appel

Destinataire(s): \_\_\_\_\_  
Appelant(s)

**Historique:** 11 juillet 1997, Formulaire 9.